

### 1. ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos conditions générales de vente, ainsi que nos conditions particulières, sont réputées être irrévocablement admises par notre CLIENT. Toute opération de vente entre CITYPASSENGER et le CLIENT est donc soumise à nos conditions ci-après, nonobstant toute condition particulière pouvant être mentionnée sur la commande d'achat du CLIENT. Toute personne agissant pour notre CLIENT le représentera et sera supposée disposer du mandat pour l'engager à notre égard.

### 2. COMMANDE

Toute commande doit être passée par écrit à CITYPASSENGER qui se réserve le droit, à compter de sa réception, de l'accepter, de la rejeter, de faire des réserves. Toute commande passée implique l'acceptation tacite de nos conditions générales de vente, ainsi que toute modification ultérieure auxquelles elles seraient soumises.

### 3. PRIX

Nos prix de vente s'entendent hors taxes. Ils peuvent être révisés sans préavis et à tout moment par CITYPASSENGER. Dans ce cas, cette révision sera communiquée au CLIENT dans les plus brefs délais.

### 4. PAIEMENT

Le paiement des produits et services s'effectue à réception de facture par chèque bancaire, virement ou prélèvement automatique, notamment pour les offres mensualisées. Des pénalités de retard au taux annuel de 8,00% s'appliquent. L'indemnité forfaitaire de recouvrement en cas de retard est de 40 Euros.

### 5. DELAIS DE LIVRAISON

Le délai de livraison, établi en toute bonne foi et communiqué au client à titre indicatif, prend effet à réception de la confirmation écrite de la commande. Sauf stipulation écrite expresse contraire, un retard ne peut, en aucun cas, justifier une annulation de commande ou une indemnisation quelconque. CITYPASSENGER s'engage à livrer le CLIENT dans les meilleurs délais et ne peut être tenu pour responsable des retards.

### 6. TRANSPORT

Les produits voyagent aux risques et périls du CLIENT et ce, quelle que soit leur destination et leur mode de transport. Au cas où la livraison est confiée à un transporteur, il appartient au client, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toute constatation nécessaire sur les documents de transport et de confirmer ses réserves par LRAR auprès du transporteur dans les 3 jours qui suivent la réception des produits. Sans préjudice des dispositions qui précèdent, le CLIENT devra aviser CITYPASSENGER, par LRAR et dans les mêmes délais de toutes anomalies.

### 7. RETOUR – ANNULATION DE COMMANDE

Tout retour de produits, toute annulation ou modification de commande doit faire l'objet d'un accord écrit et préalable de CITYPASSENGER qui se réserve le droit de subordonner son autorisation au paiement par le CLIENT d'une indemnité couvrant l'ensemble des frais engagés pour cette commande, tels que notamment : frais d'expédition, déformation, de configuration, de support technique, et d'étude/fabrication dans les cas d'une commande spécifique.

Dans tous les cas, CITYPASSENGER pourra revenir sur cet accord si, à la réception du produit objet du retour, celui-ci s'avérait ne pas être en parfait état de revente. Les frais de transport de retour de matériel sont à la charge du CLIENT.

### 8. GARANTIE

Les produits sont garantis contre tout défaut de fonctionnement ou vice de fabrication ou de conception, pendant 1 an pour les composants matériel et 3 mois pour les composants logiciels.

Cette garantie court à compter de la livraison des biens commandés. La garantie sur les composants matériels se limite à la remise en état de fonctionnement du boîtier, les frais de transport étant à la charge du client. Le boîtier retourné doit obligatoirement être accompagné de l'autorisation de retour émise par CITYPASSENGER et validé par vos soins.

La garantie des composants logiciels consiste dans la mise en œuvre de moyens adaptés pour corriger les défauts détectés sans garantie toutefois de délais et de résultats sur la version apportant le correctif.

En aucun cas, la garantie, qu'elle porte sur les composants matériels ou logiciels, ne couvre les dommages dus à un accident, une installation défectueuse, un mauvais entretien ou une utilisation contraire aux instructions du mode d'emploi du produit.

Sont exclus de la garantie, les dommages ayant une cause extérieure ou relevant d'un cas de force majeure (incendie, foudre, dégâts des eaux, bris de matériel,...).

En tout état de cause, elle prend fin de plein droit si le CLIENT modifie ou intervient sur le boîtier ou le logiciel de lui-même.

Tout dégât de nature électrique entraînant la panne du matériel sera également exclu de la garantie.

CITYPASSENGER préconise de ce fait que le boîtier soit raccordé au réseau électrique via un ONDULEUR fourni par le client.

### 9. MAINTENANCE

Le CLIENT a la possibilité de souscrire un programme de maintenance pour une durée soit d'un an, soit de trois ans. Cette maintenance couvre :

- la mise à jour corrective et évolutive des composants logiciels, CITYPASSENGER n'étant toutefois pas en mesure de garantir une parfaite compatibilité des mises à jour réalisées avec les anciens boîtiers,

- l'accès au support téléphonique,

- l'accès à l'espace client du site web de CITYPASSENGER,

- le service d'échange des boîtiers dans les conditions précisées ci-après,

- l'accès au service de téléassistance sauf demande contraire écrite du CLIENT.

Le programme de maintenance couvre la réparation ou le remplacement du boîtier défectueux dans la limite de la garantie. Cette réparation ou ce remplacement, au choix de CITYPASSENGER est réalisée dans nos locaux après réception du boîtier défectueux, le retour du boîtier devant au préalable faire l'objet d'un accord écrit de CITYPASSENGER.

CITYPASSENGER n'interviendra en aucun cas au-delà de la maintenance du matériel fourni, le personnel de CITYPASSENGER ne prendra pas la main à distance sur les postes informatiques ou les serveurs du client. Le paramétrage des postes informatiques et autres serveurs reste à la charge du client. Toute action demandée par le client et au-delà du champ d'action de CITYPASSENGER cité ci-dessus sera soumis à facturation.

Tout logiciel tiers fourni par CITYPASSENGER (client nomade) est fourni opérationnel, testé et validé par ses équipes de développeurs.

CITYPASSENGER ne pourra être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement de ce dernier, lié au paramétrage du système d'exploitation présent sur le poste informatique du client ou de tout autre logiciel installé pouvant interférer au bon fonctionnement du logiciel fourni par CITYPASSENGER.

CITYPASSENGER dégage toute responsabilité de tout problème de paramétrage sur l'installation réseau d'un opérateur quelconque en place chez le client ne permettant pas une utilisation correcte ou optimale du boîtier.

CITYPASSENGER recommande d'installer ses équipements dans une baie technique climatisée, ondulée et organisée selon les règles du métier. A défaut, CITYPASSENGER ne saurait être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements liés à des conditions d'installation et de production non satisfaites.

CITYPASSENGER interviendra en tant que conseil auprès du client mais en aucun cas ne se substituera à lui dans ses relations avec les opérateurs de télécommunication.

CITYPASSENGER conseille des Installateurs pour les interventions sur sites, hors installation, des matériels de la société. Ces prestations ne sont pas obligatoires et doivent donner lieu à une facturation directe entre l'Installateur et le CLIENT.

### 10. RESPONSABILITE

CITYPASSENGER n'est pas responsable ni des conséquences causées par son matériel à d'autres biens, ni d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature (perte ou destruction de données) causé directement ou indirectement par l'utilisation ou le fonctionnement des produits fournis ou des prestations réalisées.

### 11. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Tout produit fourni demeure la propriété de CITYPASSENGER jusqu'au paiement intégral de son prix en principal et intérêts mais le client en assume les risques dès sa livraison. Concernant les logiciels, il est rappelé qu'aucun droit de propriété n'est transféré au client, lequel bénéficie d'un seul droit d'utilisation.

### 12. LOI ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions sont régies par les lois françaises. Tout litige découlant des présentes est de la compétence du Tribunal de Commerce d'Evry.